

1 cop ADM
1 cop ST
1 cop SF
Affichage

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 44 – 2009

Date : le 24 Juillet 2009

OBJET : Etanchéité des toitures Terrasses de l'école de La Forgette et du Bâtiment Administratif de la Communauté de Communes Des Pieux -Programme travaux 2009 – Marché de travaux

Exposé

Dans le cadre de la réalisation du programme travaux 2009, la Communauté de Communes des Pieux a lancé une consultation en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour la réfection de l'étanchéité des toitures Terrasses de l'école de La Forgette et du Bâtiment Administratif de la Communauté de Communes des Pieux.

Deux entreprises ont répondu et ont fait les offres suivantes :

Entreprises	Montant € HT
SEO	79 731,06 €
SARL C2L	79 667,83 €

Après analyse, il est proposé de retenir l'entreprise SARL C2L qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard du seul critère de jugement des offres à savoir le prix.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

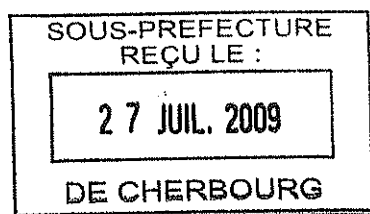
Vu la délibération n° 2008-027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoir au Président,


Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Décide

ARTICLE 1 : de signer le marché de travaux pour la réfection de l'étanchéité des toitures Terrasses de l'école de La Forgette et du Bâtiment Administratif de la Communauté de Communes des Pieux avec l'entreprise SARL C2L – Hôtel d'entreprise, rue de Franche Comté – 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE, pour un montant total de 79 667,83 € HT, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009, nature 2313 et 2317 (immobilisations en cours).

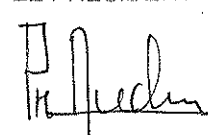
ARTICLE 2 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 27/07/09
et publication ou notification
du : 27/07/09



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER